

Département
du BAS-RHIN

COMMUNE de DUTTLENHEIM

Arrondissement
de MOLSHEIM

Procès verbal du Conseil Municipal



Séance du 21 mars 2026 – Séance extraordinaire
Convocation du 16 mars 2026

Présents : Mmes & MM. les Conseillers Municipaux :

DENISTY Alexandre- FENGER – HOFFMANN Sylvi- METZGER
Christian -WERNERT Corélie – STEINBACH Pierre – FISCHER Claire-
METZ Sylvain – MULLER Oriane – HUET Grégoire – GRILLON-
COLLEDANI Marie-Hélène – LEROUX Ludovic – BENTZ Sylvie –
HECKAMNN Nicoles – MATOUK Hélène – RUMMELHARD Patrice –
BOEHLEI Pauline – CONROY-APFFEL Nicolas – BERGE Ludivine –
WEICKERT Jean-Luc – GEISTEL Anne – BUCHMANN Philippe - DENNY
Nathalie - ROUYER Christophe.

Nombre des
conseillers
élus :
23

Conseillers en
fonction :
23

Conseillers
présents:
23

Conseillers présents
ou représentés
23

Procurations :

Absents excusés :

Absents non excusés :

Ordre du jour :

1. Installation des conseillers municipaux
2. Élection du maire
3. Détermination du nombre d'adjoints
4. Élection des adjoints
5. Lecture de la charte de l'élu local

1) INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

La séance a été ouverte à 15 h 00 sous la présidence de Monsieur Alexandre DENISTY, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installée dans leurs fonctions.

Madame MULLER Oriane a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (article L.2121- 15 du CGCT).

DCM 2026-3-025

ELECTION DU MAIRE

A-Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal M. RUMMELHARD Patrice a pris la présidence de l'assemblée (article L.2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 23 (vingt-trois) conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie. Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a

Séance du conseil municipal du 21 mars 2026

obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

B-Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Mme Anne GEISTEL et M. Ludovic LEROUX

C-Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans une urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

D-Résultat du 1^{er} tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
b. Nombre de votants (<i>enveloppes déposées</i>) :	23
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (<i>article L.66 du Code Electoral</i>) :	0
d. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (<i>article L.65 du Code Electoral</i>) :	6
e. Nombre de suffrage exprimé (b-c-d) :	17
f. Majorité absolue :	12

Nombre de suffrages obtenus (indiquer les noms et prénoms des candidats dans l'ordre alphabétique, les nombres en chiffres et en toutes lettres) :

Alexandre DENISTY 17 (dix-sept)

Proclamation de l'élection du maire

Monsieur Alexandre DENISTY a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

Discours du maire :

**Mesdames et Messieurs les élus,
Chers collègues,
Chers concitoyens,**

C'est avec une profonde émotion et un immense honneur que je me tiens devant vous aujourd'hui, à l'occasion de mon élection en tant que Maire de Duttlenheim. Ce moment solennel marque le début d'un nouveau chapitre pour notre village, un chapitre que nous écrirons ensemble, avec détermination, passion et engagement.

Je tiens tout d'abord à remercier chacun d'entre vous pour la confiance que vous m'accordez. Cette confiance, je la reçois comme un mandat : celui de servir notre commune avec intégrité, transparence et dévouement.

Avant de poursuivre puisque nous en sommes aux remerciements, je souhaite adresser un remerciement tout spécial à une personne qui a marqué l'histoire de notre commune par son engagement sans faille : Roland Grauss. Conseiller municipal de 1995 à 2001, adjoint au Maire de 2001 à 2008, puis de nouveau conseiller en 2020 et adjoint de 2021 à 2026, Roland a consacré plus de deux décennies de sa vie au service de notre ville. Toujours disponible, jamais avare de son temps, il a incarné l'écoute et l'efficacité au quotidien.

Personnellement je n'oublierai jamais ma rencontre avec Roland. Elle illustre parfaitement son dévouement : un coffret électrique avait été installé en plein milieu de ma descente de garage, alors

que je construisais ma maison. Un problème anodin mais gênant. Ce jour-là je rencontre Roland et lui montre la situation. Quand je suis revenu le lendemain soir le coffret avait été déplacé. C'est cela, Roland : un homme de terrain, toujours prêt à agir pour faciliter la vie de nos concitoyens.

Bien que son mandat prenne fin aujourd'hui, et il sait combien je le regrette mais aussi combien je respecte son désir. Néanmoins je sais qu'il restera proche de nous, prêt à partager ses conseils avisés et son expérience. Roland, je te remercie du fond du cœur pour tout ce que tu as apporté à notre commune. Tu garderas une place spéciale dans mon cœur, et je suis convaincu que ton héritage continuera d'inspirer notre action collective.

Vous avez le droit de l'applaudir.

J'en profit aussi pour avoir une pensée pour les conseillers municipaux du précédent mandat et je les remercie pour tout le travail accompli durant les 5 dernières années.

Permettez-moi de reprendre à présent le fil de ce petit discours

Notre commune est un lieu unique, riche de son histoire, de sa diversité et de sa vitalité. Mais elle fait aussi face à des enjeux majeurs : transition écologique, cohésion sociale, développement économique, et préservation de notre cadre de vie. Ces défis ne sont pas des obstacles, mais des opportunités pour innover, pour renforcer notre solidarité et pour construire un avenir durable pour les générations futures.

Mon engagement en tant que Maire sera guidé par trois principes fondamentaux :

1. **L'écoute** : Une gouvernance proche des citoyens, attentive à leurs besoins et à leurs idées.
2. **L'action** : Des projets concrets, ambitieux réalistes, et finançables pour améliorer le quotidien de chacun.
3. **L'unité** : Travailler main dans la main avec l'ensemble des acteurs de notre territoire - élus, associations, entreprises et habitants – pour avancer ensemble.

Je veux que notre village soit un exemple, un modèle de résilience et de dynamisme. Qu'il soit un village où il fait bon vivre, où chacun trouve sa place, où les rêves de nos enfants deviennent réalité.

En conclusion, je vous invite tous à vous engager à mes côtés. Ensemble, nous ferons de Duttlenheim une ville fière de son passé, ambitieuse pour son présent et confiante en son avenir.

Je vous remercie.

**Vive Duttlenheim !
Vive la République !
Vive la France !**

DCM 2026-3-026

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

VOTE A MAIN LEVEE

0 ABSENTION
23 POUR
0 CONTRE

Sous la présidence de Monsieur Alexadre DENISTY élu maire, le conseil municipal a été invité à se prononcer sur le nombre d'adjoints à fixer.

Nombre des adjoints :

Le président a indiqué qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoint correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 6 (six) adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 5 (cinq) adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à 5 (cinq) le nombre des adjoints au maire de la commune.

DCM 2026-3-027 ELECTION DES ADJOINTS

Sous la présidence de Monsieur Alexandre DENISTY élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

A-Listes des candidats aux fonctions d'adjoints au maire

Le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (*articles L.2122-4 et L.2122-7-2 du CGCT*).

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de 1(une) minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le maire a constaté que 1 (une) liste de candidats aux fonctions d'adjoint avaient été déposées. Ces listes ont été jointes au présent procès-verbal. Elles sont mentionnées dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire.

B-Résultat du 1^{er} tour de scrutin

g. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
h. Nombre de votants (<i>enveloppes déposées</i>) :	23
i. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (<i>article L.66 du Code Electoral</i>) :	0
j. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (<i>article L.65 du Code Electoral</i>) :	5
k. Nombre de suffrage exprimé (b-c-d) :	18
l. Majorité absolue :	12

Nombre de suffrages obtenus (indiquer les noms et prénoms des candidats tête de liste dans l'ordre alphabétique, les nombres en chiffres et en toutes lettres) :

METZGER Chistian 18 (dix-huit)

C-Proclamation de l'élection des adjoints

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur Christian METZGER.

Liste candidat conduite par :

- METZGER Christian
- FENGER-HOFFMANN Sylvia
- STEINBACH Pierre
- WERNERT Corélie
- METZ Sylvain

4) lecture de la charte de l' élu :

Le maire a donné lecture de la charte de l' élu et la remise à chaque conseiller avec le chapitre III (article L 2123-1 à L 2123-35 du CGCT).

Divers :

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les convocations dématérialisées ne s'appliquent pas dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, où l'envoi par courrier reste la norme. Afin de moderniser les échanges tout en respectant le cadre juridique, il a été proposé aux conseillers municipaux d'adopter un système de convocation par courrier électronique.

À l'issue d'un vote, les membres du conseil municipal ont approuvé à l'unanimité cette mesure. Chaque élu a par ailleurs formalisé son accord en signant une autorisation, remise au maire le jour même.

Le prochain conseil municipal se déroulera le samedi 28 mars à 9 h 00.

Le secrétaire de Séance :
Oriane Muller



Le Maire
Alexandre Denisty



Transmis au contrôle de légalité le 30/03/2026
Publié le 01/04/2026